

**Réunion du Conseil Municipal
du Mardi 7 août 2018 à 18 H 00**

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 02/08/2018

**PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 7 août 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le sept août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, MM. DUBOS, MARSAN, LAFOURCADE, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour Mme COURROS), DUBUN (a procuration pour Mme THIEBLIN), GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. DUPLA, DUCASSE, Mme CELIMON.

Étaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COURROS (a donné procuration à M. GAILLARDET), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUBUN), DAUGREILH (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Étaient absentes non excusé : Mmes DARGELOSSE, CHAPUIS, MM. BRUEY, TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE E »

M. le Maire, Jean-François BROQUERES ouvre la séance il est 18 h 00. Après désignation de Mme Cathy CELIMON comme secrétaire de séance, le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne ensuite lecture des procurations :

- Mme Evelyne COURROS Adjointe au maire à Max GAILLARDET Conseiller municipal
- Mme Jeanne BRUGAT Adjointe au maire à Eric LAMOTHE Adjoint au maire
- Mme Hélène THIEBLIN Conseillère municipale à Georges DUBUN Conseiller municipal
- Mme Valérie DAUGREILH Conseillère municipale à Cécile GARRIDO Conseillère municipale

M. le Maire informe l'assemblée, que cette séance en ce début du mois d'août va permettre de délibérer sur des points d'ajustements et le dernier point portera sur les fonds de concours attribués pour travaux et achats par la CCPT à la commune. A l'issue de la séance, l'ensemble du conseil municipal est invité à se rendre sur les allées marines pour le Marché des Producteurs de Pays.

M. le Maire aborde l'ordre du jour

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n° 1 : Commune – Budget principal – Décision modificative n° 2

Délibération n° 2 : Commune – Subvention complémentaire au CCAS – Exercice 2018

Délibération n° 3 : Commune – Tableau des effectifs – Exercice 2018

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS / ANIMATIONS

Délibération n° 4 : Budget annexe Régie des fêtes et Animations – vote de subvention au club taurin TARTAS BEGAAR

Délibération n° 5 : Budget annexe Régie des fêtes et Animations – vote de subvention à la PENA CREO QUE SI

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n° 6 : Ville de TARTAS – CCPT – Convention fonds de concours – Année 2018

QUESTIONS DIVERSES

Information : Marché des producteurs de PAYS et Jeudis d'été

Communication : Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.

DETAIL des PROJETS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Commune – Budget principal – Décision modificative n° 2

M. le Maire présente le projet de délibération :

Au budget primitif de la commune pour l'exercice 2018, il convient de procéder à la décision modificative n°2 comme suit :

Ajustement de la subvention d'équilibre du budget principal de la commune au budget CCAS :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65

Article 657362 Subvention au CCAS Ajouter 5 000 €

Chapitre 011

Article 6188 Autres frais divers Enlever 5 000 €

Ajustement sur achats et travaux budget principal de la commune :

Dépenses d'Investissement :

Opération 9201 aménagements, divers

Chapitre 21 – article 2182 Véhicules Ajouter 9 000 €

Opération 9921 éducation jeunesse

Chapitre 21 – article 2188 Divers matériels Ajouter 10 000 €

(Programme plan numérique élémentaire, programme maternelle)

Opération 9601 voirie

Chapitre 21 – article 2151 Travaux Enlever 15 000 €

Recettes d'Investissement :

Opération 9921 éducation jeunesse

Chapitre 13 – article 1321 Subvention Etat Ajouter 4 000 €

Il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents et procédure de commande publique, ou de solliciter les meilleurs financements possibles.

De préciser que ces mouvements ne modifient pas l'équilibre général du budget

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Commune – Subvention complémentaire au CCAS – Exercice 2018

M. le Maire présente le projet de délibération.

Il est proposé à notre assemblée d'augmenter la subvention du budget principal de la commune au budget CCAS, pour l'exercice 2018, de 5 000 €. Le montant passe donc de 18 000 € à 23 000 €.

Après des précisions de Jean MARSAN sur l'évolution des aides décidées par la commission administrative du CCAS, bourses au permis, secours d'urgence, dossiers dans le cadre de l'ADIE, M. le Maire précise qu'exceptionnellement des obsèques ont été pris en charge selon la règle des indigents.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Commune – Tableau des effectifs – Exercice 2018

M. le Maire informe l'assemblée de mouvements dans le personnel municipal.

Sur le CTM, pour un agent en CDD depuis un an, et ayant bénéficié du dispositif sur cinq ans « handicap », il convient de proposer l'intégration au sein des effectifs, comme stagiaire avant titularisation.

Le service EASA est aussi concerné par quelques mouvements.

Tout d'abord, au sein des agents polyvalents, une ATSEM a fait valoir ses droits à la retraite à la fin du premier semestre 2018.

Dès lors, la commune qui disposait de 4 agents ATSEM pour seulement 3 classes, peut confirmer l'affectation des 3 ATSEM titulaires auprès de la maternelle dans la limite de 24 à 28 h semaine. Le reste des heures de ces agents est destiné à l'entretien du groupe scolaire dans son ensemble ou à des interventions tout au long de l'année sur les différentes installations. En effet ces trois agents sont de par la fiche de poste, agent polyvalent des installations municipales. S'agissant d'une des ATSEM, dont le temps de travail était de 30 h par semaine, son temps de travail est porté à 35h semaine à compter du 1^{er} septembre. Il est précisé que le complément horaire sera destiné, outre des interventions sur les différentes installations municipales à des missions sur le centre de loisirs aux vacances mais aussi en période scolaire le mercredi après-midi.

Toujours au sein de l'EASA, le service animation qui compte dans ses effectifs comme animatrices Mesdames CAMPET, DAGOUASSAT, DAURIN à temps plein, enregistre le départ pour un projet personnel de M. GRAVIER (ce dernier était contractuel), ainsi que le départ par détachement de Mme Sophie MALLET auprès du centre hospitalier de Mont-de-Marsan (cette dernière était titulaire).

A noter, que depuis plus d'un an maintenant, les effectifs de l'ALSH sont en progression nette, le mercredi en période scolaire les effectifs sont passés de 25 à 50 enfants, et pour les vacances à plus de 100 enfants par jour. Le service animation compte une équipe très dynamique avec beaucoup d'activités pour les familles et enfants.

Il convient donc de prendre acte de ces mouvements, et de proposer à notre assemblée d'autoriser la création de postes au tableau des effectifs, par différentes délibérations en liaison avec les services du CDG40 afin de pourvoir au remplacement de ces départs au plus vite, mais aussi de prendre en compte le poste du CTM.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS / ANIMATIONS

Délibération n° 4 : Budget annexe Régie des fêtes et Animations – vote de subvention au club taurin TARTAS BEGAAR

M. le Maire, présente le projet de délibération, Mme DEGOS apportant des explications.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 300 €, les crédits étant prévus au budget.

Adopté à l'unanimité.

M. MARSAN adjoint au maire intervient, s'interrogeant sur les solutions à trouver afin de redynamiser ce type de manifestation et notamment la fréquentation.

Délibération n° 5 : Budget annexe Régie des fêtes et Animations – vote de subvention à la PENA CREO QUE SI

Après des éléments de présentation de Mme DEGOS, M. le Maire donne lecture du projet de délibération.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 €, les crédits étant prévus au budget.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n° 6 : Ville de TARTAS – CCPT – Convention fonds de concours – Année 2018

M. le Maire présente le projet de délibération.

Dans le cadre des différents projets de travaux, ou d'achats de matériels et véhicules, il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à solliciter les fonds de concours de la CCPT, et de signer la convention correspondante.

Au titre de l'exercice 2017, le fonds de concours sollicité auprès de la CCPT s'élève à 57 700 € HT.

Le détail des montants de la convention se décompose comme suit :

Convention 2018-1

<i>Plan de financement</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Commune de TARTAS</i>	<i>60 000</i>	<i>50.98</i>
<i>Subvention équipement CCPT</i>	<i>57 700</i>	<i>49.02</i>
<i>Total</i>	<i>117 700</i>	<i>100 %</i>

Objet de la convention : travaux de voirie – travaux bâtiments – achats de matériels

Il est précisé que les crédits pour réaliser ces différentes opérations ont été inscrits au budget.

La commune s'engage à déposer auprès de la CCPT, les dossiers et justificatifs.

Il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de la convention 2018-1
- D'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de tous documents

Adopté à l'unanimité.

Au terme des questions à l'ordre du jour, des échanges au sein de l'assemblée permettent de faire un point sur différents dossiers :

- Travaux Mairie, Travaux place GAMBETTA (mobilier, accessibilité, plantations à venir)

- Projet OUS PINS, accompagnement du dossier par M. COULOMBEAU représentant le monde du cheval pour connaître les financements possibles. Mme DUBOIS MAURY intervient pour dire qu'il est intéressant que M. COULOMBEAU soit intervenant sur ce dossier, M. LAMOTHE rappelant qu'à l'origine du projet, M. COULOMBEAU était présent pour un dossier de moindre importance à hauteur de 1 200 000 €. Toutefois celui-ci étant limité aux seuls équipements sportifs et n'incluant pas les travaux nécessaires de mise aux normes du patrimoine.

La séance est levée, il est 18 h 45.